



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

La CFDT demande le maintien des facilités de circulation pour les Contrôleurs de transports.

La CFDT a été reçue le 6 novembre par Monsieur Frédéric GUZY, conseiller social, afin d'évoquer notamment l'avenir des facilités de circulation accordées aux contrôleurs des transports.

En effet, lors d'une réunion le 7 octobre 2014 à la DGITM, la suppression, à court terme, des facilités de circulation a été annoncée aux organisations syndicales. Ces facilités font partie intégrante d'un dispositif réglementaire en vigueur. La CFDT ne peut se résoudre à accepter cette nouvelle mesure qui va, d'une part, porter un nouveau coup au pouvoir d'achat de certains fonctionnaires dans un contexte de gel du point d'indice, et d'autre part, mettre en difficulté les contrôleurs pour exercer leurs missions.

Un grand nombre de contrôleurs tiennent compte de l'octroi d'une carte SNCF lors de leur entrée en fonction dans le corps de SACDD chargé du contrôle des transports, ou lors de leur promotion. Certains acceptent des postes éloignés de leur domicile et de leur famille. D'autres choisissent un domicile éloigné de leur lieu de travail, souvent pour des raisons de coût immobilier plus accessible et plus en rapport avec la rémunération d'un contrôleur. Ces facilités de circulation font partie depuis toujours du « paquetage » du contrôleur. Ils facilitent aussi la mobilité des agents dans leurs activités professionnelles.

Par ailleurs, la CFDT souhaite que notre ministère « estampillé » Développement Durable favorise les déplacements professionnels de ses agents au moyen des transports en commun. Le retrait de la carte SNCF ne va pas dans ce sens pour une catégorie d'agents dont la mobilité est une des caractéristiques.

La CFDT a exposé ces arguments à un conseiller social qui n'était manifestement pas présent pour être à l'écoute, mais pour annoncer l'agonie plus ou moins lente des facilités de circulation.

La CFDT demande que lui soit communiqué le rapport d'audit, réalisé en début d'année, par le CGEDD suite au rapport de la cour des comptes. Un dialogue constructif ne peut se concevoir sans que les deux parties disposent des mêmes éléments d'information.

Cette revendication semble faire l'unanimité des contrôleurs sans distinction d'appartenance ou non à l'une ou l'autre des organisations syndicales. Aussi, la CFDT regrette qu'il n'y ait pas eu concertation entre **toutes** les organisations syndicales représentatives des ministères sur ce dossier. Elle n'en appelle pas moins les personnels concernés à se mobiliser.

La CFDT a sollicité une audience du secrétaire d'Etat aux transports pour exprimer ses revendications sur le maintien de la carte SNCF pour les contrôleurs des transports.